**48,9 % de recyclage pour les piles et batteries en France en 2019**

48,8% : c’est le taux de recyclage atteint en 2019 par l’éco-­organisme Corepile, qui revendique la collecte et le recyclage de 9 819 tonnes de piles et batteries, pour un gisement mis en marché par ses adhérents (producteurs de piles et de produits en contenant) de 20 509 tonnes.

Screlec, l’autre éco-organisme des piles et batteries, atteint quant à lui un taux de 49 % avec 5 682 tonnes de piles et batteries collectées sur un gisement de 11 957 tonnes. Leur agrément stipulait un objectif fixé par l’État à 45%.

Selon l’éco-calculateur Batribox de Screlec, les 15 501 tonnes collectées en 2019 peuvent être recyclées en 528 millions de clés de boîte aux lettres (fer), 485 000 m2 de toiture en zinc, 67 000 cadres de trottinette (aluminium) et 2,7 milliards de pièces de 5 cents (cuivre).